

AVIS DE CONSULTATION - Mis à jour

Règlement modifiant le règlement administratif no. 22 concernant l'imposition de permis dans la réserve Indienne de Mashteuiatsh

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entreprend une consultation afin de recueillir les commentaires des Pekuakamiulnuatsh concernant la révision du *Règlement modifiant le règlement administratif no. 22 concernant l'imposition de permis dans la réserve Indienne de Mashteuiatsh*.

Cette révision s'avère nécessaire afin de permettre, notamment, la fabrication, la distillation (alcool et spiritueux) et l'emballage de boissons alcoolisées sur le territoire de Mashteuiatsh, ainsi que la consommation et la vente sur place des produits fabriqués, ce qui implique également d'abolir le *Plan de gestion des spiritueux (alcool)*.

Une rencontre publique d'information et d'échanges sur les consultations en lien avec la révision du Règlement modifiant le Règlement administratif no 22 concernant l'imposition de permis dans la réserve indienne de Mashteuiatsh et le Règlement de zonage no 2020-04 est prévue le lundi 8 août 2022 à 18 h 30, au Pavillon des arts et des traditions du site Uashassitsh au 1514, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web www.mashteuiatsh.ca. Il est également possible d'en obtenir une copie en faisant une demande par courriel ou par téléphone à la personne responsable de la consultation. Les commentaires peuvent être acheminés au plus tard le **9 août à 16 h**, et ce, à l'attention de :

Monsieur Alexandre Paul
Planificateur communautaire, chef d'équipe à l'urbanisme et à la gestion des terres
Droits et protection du territoire
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
125, rue Pileu, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 1210
Courriel : alexandre.paul@mashteuiatsh.ca

Tshinishkumitan!

Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi
Droits et protection du territoire

Affiché le 19 shetan-pishim^u (juillet) 2022
Mise à jour le 28 shetan-pishim^u (juillet) 2022